

## CONSULTATIONS et ACTES en SECTEUR PRIVE

**Dr Nadia GHAZZAR**

*Conventionné appliquant les tarifs conventionnels*

### Consultations :

le jeudi de 08 h à 18 h

	Tarif pratiqué	Base de remboursement par l'assurance maladie
Consultation		

### Actes ou prestations les plus couramment pratiqués :

Acte	Tarif pratiqué	Base de remboursement par l'assurance maladie
Scintigraphie myocardique de perfusion (1 temps)	319.42	100%
Scintigraphie myocardique de perfusion (2 temps)	472.72	100 %
Scintigraphie des cavités cardiaques	266.19	100 %

**Un devis estimatif des honoraires de chirurgie vous sera remis en cas d'intervention.**

*Votre médecin applique les tarifs de remboursement de l'assurance maladie.*

*Ces tarifs ne peuvent pas être dépassés, sauf dans deux cas :*

- exigence exceptionnelle de votre part, s'agissant de l'horaire ou du lieu de la consultation ;*
- non-respect par vous-même du parcours de soins.*

*Si votre médecin vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'assurance maladie, il doit obligatoirement vous en informer.*

*Dans tous les cas cités ci-dessus où votre médecin fixe librement ses honoraires ou ses dépassements d'honoraires, leur montant doit être déterminé avec tact et mesure.*

Membre d'une association agréée acceptant le règlement des honoraires par chèque.